



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/43
15 avril 2014

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Soixante-douzième réunion
Montréal, 12 – 16 mai 2014

**RAPPORT PÉRIODIQUE SUR L'UTILISATION DE L'INDICATEUR DES CONSÉQUENCES
SUR LE CLIMAT DU FONDS MULTILATÉRAL (DÉCISION 69/23)**

Contexte

1. C'est à la 55^e réunion que le concept d'indicateur des conséquences sur le climat, tenant compte aussi de l'utilisation de l'énergie, a été décrit.¹ À la 59^e réunion, le Secrétariat a informé le Comité exécutif des enjeux liés à l'« Établissement des priorités des technologies d'élimination des HCFC afin de minimiser les autres conséquences sur l'environnement » et a introduit le terme d'« Indicateur des conséquences sur le climat du Fonds multilatéral (MCII) ». Par la suite, le concept a été développé davantage et un outil MCII est devenu opérationnel pour les secteurs de la réfrigération et de la climatisation. La décision 69/23 demandait au Secrétariat de présenter un rapport à la dernière réunion du Comité exécutif en 2014, *entre autres*, sur les progrès réalisés et l'expérience acquise et de présenter un rapport périodique à la 72^e réunion. Le présent document contient ce rapport périodique.

Rapport périodique

2. Une réorientation est actuellement en cours pour rendre l'Indicateur plus compréhensible et l'utilisation des résultats plus facile; et aussi pour mettre à jour la liste des substances. Le logiciel associé à l'Indicateur fait l'objet d'une mise à jour et des options destinées à indiquer les résultats des améliorations de l'efficacité énergétique sont ajoutées.

3. Le Secrétariat a demandé aux agences d'exécution une rétroaction spécifique sur leur expérience d'utilisation de l'Indicateur, l'étendue de son utilisation, son potentiel d'utilisation plus vaste et la liste des frigorigènes à inclure. Il a été proposé aussi d'ajouter d'autres frigorigènes. Une agence a signalé qu'elle avait utilisé l'Indicateur pour certains plans de gestion de l'élimination des HCFC mais avait trouvé que les conclusions n'étaient pas pleinement applicables car l'Indicateur tient compte uniquement des propriétés thermodynamiques mais pas des propriétés de transport des frigorigènes. La même agence

¹ Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/47

a suggéré de valider l'Indicateur par une révision indépendante rigoureuse afin de vérifier sa méthodologie et ses hypothèses. Une autre agence a suggéré de rendre l'utilisation de l'Indicateur obligatoire plutôt qu'optionnelle puisque le fait de ne pas l'utiliser serait un choix par défaut uniquement dû à des contraintes de temps. Une troisième agence trouvait l'Indicateur trop complexe. Bien qu'il soit pertinent, une révision générale de l'utilité de l'Indicateur et de son impact sur la mise en œuvre a été suggérée. Il a été souligné aussi que la compatibilité de l'Indicateur avec d'autres indicateurs/outils de détermination des conséquences était difficile à obtenir.

4. Le Secrétariat travaille actuellement sur les mises à jour indiquées en tenant compte des commentaires fournis par les agences d'exécution.

Recommandation

5. Le Comité exécutif pourrait souhaiter prendre note des informations présentées dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/72/43.
